

Psychopathologie du travail

Prévention des RPS - Santé mentale

PUBLIC

- Médecin du travail
- Infirmier·ère en santé au travail

INTERVENANTS

Psychologue clinicien spécialisé en santé au travail

SESSIONS INTER-ENTREPRISES

DURÉE

2 jours

DATES

[Télécharger le calendrier](#)

LIEU

Locaux de l'ASTI, à Toulouse

TARIF

[Télécharger le calendrier](#)

SESSIONS INTRA- ENTREPRISE

Un besoin spécifique ? Élaborons ensemble un programme sur-mesure

Accessibilité - PSH

- Locaux de l'ASTI accessibles PMR
- Merci de nous contacter pour évaluer les possibilités d'adaptation

Certifications

- Certification Qualiopi délivrée à l'ASTI au titre de la catégorie « Actions de formation »



VOS CONTACTS

Nos chargés de formation sont à votre écoute

Tél. : 05 34 63 84 30

E-mail : formation@ast-i.org

Adresse : 14, rue Michel Labrousse - 31100 Toulouse

Objectifs

- Renforcer les connaissances des acteurs de santé au travail en matière de santé psychique en lien avec les situations de travail
- Améliorer la capacité d'évaluation de la pathologie et le processus d'orientation
- Connaître le réseau de prise en charge en santé mentale au travail

Programme

- Les grands principes de la psychopathologie du travail : souffrances, décompensations psychiques, défenses
- Clinique des décompensations : pathologie de la surcharge, pathologie de la violence
- Présentation et analyse de cas cliniques

Pré-requis

Pas de pré-requis

Méthodes pédagogiques

- Exposés théoriques
- Interactions entre les participants et les formatrices à partir de leurs vécus respectifs
- Articles, supports vidéos, lectures diverses

Suivi et modalités d'évaluation

- Auto évaluation et analyse de cas

Délai d'accès à la formation

Formation réalisable en session intra-entreprise

Possibilité de réserver la session de formation uniquement à vos salariés et d'adapter le contenu du programme aux caractéristiques de votre structure.

- Session inter-entreprises : inscription au plus tard 5 jours avant le démarrage de la formation
- Session en intra-entreprise : mise en œuvre possible sous 1 mois à compter de la date de signature du contrat

Envie d'être informé de nos prochaines sessions de formation ?

• Page [LinkedIn](#)

• Site internet <https://ast-i.org>